C/2026/194

6.1.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12259 — GIM / MGX / ALIGNED)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/194)

1. Le 11 décembre 2025, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Global Infrastructure Management, LLC («GIM», États-Unis), contrôlée par BlackRock, Inc. (États-Unis),

— MGX Fund Management Limited («MGX», Émirats arabes unis), contrôlée par Mubadala Investment Company (Émirats arabes unis) et Group 42 holding Ltd (Émirats arabes unis),

— Aligned Data Centers, LLC, Aligned Data Centers REIT, LLC, ADC International Latam Investor GIP, Inc. et ADC International Latam Investor, LP (collectivement «Aligned», États-Unis), contrôlées par Macquarie Asset Management (Australie).

GIM et MGX acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble d'Aligned.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— GIM est un gestionnaire mondial indépendant de fonds d'infrastructure ayant son siège à New York (États-Unis). Les fonds gérés par GIM investissent dans des prises de participation au capital d'infrastructures et actifs connexes dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'eau ainsi que dans d'autres services publics;

— MGX est une société spécialisée dans les investissements dans le secteur des technologies qui s'attache en particulier à accélérer le développement et l'adoption de l'IA et de technologies avancées grâce à des partenariats de premier plan mondial aux Émirats arabes unis et dans le monde. MGX investit dans des secteurs où l'IA peut apporter une valeur ajoutée et produire un impact économique à grande échelle, tels que les infrastructures, les semi-conducteurs et les technologies et applications de base de l'IA;

— Aligned est un fournisseur d'infrastructures numériques durables et adaptatives. Elle possède, exploite et met en place des immeubles de centres de données multilocataires de niveau d'entreprise. Elle concentre ses activités sur l'offre d'infrastructures de données, d'espaces modulables, d'électricité et de refroidissement, avec des calendriers de déploiement rapides et un accent sur la durabilité et l'efficacité énergétique. Aligned dessert des clients de services en nuage, des acteurs géants et des entreprises aux États-Unis et en Amérique latine.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12259 — GIM / MGX / ALIGNED

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE